



Assemblée générale

Distr. générale
22 mai 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 148 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux

Projet de budget révisé du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget révisé du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal ([A/72/813](#) et [A/72/813/Corr.1](#))¹. À cette occasion, il a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 mai 2018.

2. Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a présenté un premier projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019, qui prévoyait des dépenses d'un montant brut de 215 438 800 dollars (voir [A/72/396](#) et [A/72/396/Corr.1](#)). Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général, il a recommandé à l'Assemblée générale : a) d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximum de 43 898 300 dollars aux fins du fonctionnement du Mécanisme pour les deux premiers trimestres de 2018 ; b) de prier le Secrétaire général de lui présenter un projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 (voir [A/72/654](#)).

¹ En anglais, le rapport du Secrétaire général est intitulé « Proposed revised budget for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for the biennium 2018-2019 » (voir [A/72/813/Corr.1](#)). Comme le budget du Mécanisme pour l'exercice biennal n'a pas encore été approuvé, le Comité consultatif estime que le titre du rapport, tout comme l'intitulé du point de l'ordre du jour, devrait être « Revised budget proposal for the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals for the biennium 2018-2019 ».



3. Dans sa résolution [72/258](#), l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif avait formulées dans son rapport et autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum brut de 87 796 600 dollars destiné à financer le fonctionnement du Mécanisme pour la période d'un an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Par la suite, le Secrétaire général a établi un projet de budget révisé pour le Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019, qui prévoyait des dépenses d'un montant brut de 183 969 200 dollars (voir [A/72/813](#) et [A/72/813/Corr.1](#)).

II. Mandat et hypothèses budgétaires

4. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que, par sa résolution [1966 \(2010\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de créer le Mécanisme, qui est composé de deux divisions (l'une ayant son siège à Arusha et l'autre à La Haye) et administré par trois responsables (le Président, le Procureur et le Greffier). Celui-ci est chargé de reprendre les compétences, les fonctions essentielles, les droits et les obligations du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui ont été fermés le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2017, respectivement (*ibid.*, par. 1).

5. Le Secrétaire général indique également que les activités judiciaires qu'il est prévue de mener durant l'exercice biennal 2018-2019 comprennent notamment la révision du procès Stanišić et Simatović, ordonnée par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et les recours introduits dans trois autres affaires dont ce dernier avait à connaître (affaires *Šešelj*, *Karadžić* et *Mladić*). Il est également prévu que le Mécanisme soit saisi de trois procédures pour outrage et continue d'assurer le suivi de cinq affaires portées devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda (affaires *Bucyibaruta*, *Munyeshyaka*, *Uwinkindi*, *Munyagishari* et *Ntaganzwa*), qui les a renvoyées devant deux juridictions nationales (*ibid.*, par. 17 et 21).

6. Le Secrétaire général indique aussi que le Mécanisme assurera des fonctions de protection des témoins et sera chargé de l'exécution des peines, notamment d'assurer le contrôle et de statuer sur les demandes de grâce ou de commutation de peine présentées par des personnes condamnées. Il précise en outre que le Mécanisme recevra probablement des demandes d'assistance émanant d'autorités nationales dans le cadre d'enquêtes, de poursuites ou de procès concernant des personnes accusées de crimes commis lors des conflits armés au Rwanda et en ex-Yougoslavie. En outre, le Mécanisme assurera la gestion des archives des deux anciens tribunaux. Enfin, le Bureau du Procureur continuera de tout mettre en œuvre pour retrouver et appréhender les derniers fugitifs recherchés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (*ibid.*, par. 16).

7. Pour ce qui est des incidences structurelles, durant l'exercice biennal 2018-2019, le Mécanisme prévoit de : a) mener à bien la transition vers sa pleine autonomie administrative (*ibid.*, par. 18) ; b) fermer l'un de ses deux bureaux extérieurs encore en opération en ex-Yougoslavie (*ibid.*, par. 23) ; c) recentrer les activités de l'équipe de recherche des fugitifs du Bureau du Procureur (*ibid.*, par. 50).

8. Le Secrétaire général précise que, depuis le 1^{er} janvier 2018, le Mécanisme s'est acquitté de ses fonctions sans le concours des tribunaux qui l'ont précédé, en particulier pour ce qui est des services d'appui administratif (*ibid.*, par. 23). Le Comité consultatif estime que cette nouvelle situation est l'occasion d'examiner et de préciser les dispositions administratives des deux divisions du Mécanisme. Il considère qu'une définition claire des fonctions exercées à Arusha et à La Haye permettrait de réduire au minimum les chevauchements d'activités et d'élaborer des solutions économiques, notamment par la prestation de services aux deux divisions

depuis un même emplacement. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'examiner les dispositions administratives du Mécanisme de façon à définir clairement le rôle de chacune de ses divisions et de fournir des renseignements à ce sujet dans son prochain projet de budget. Ces renseignements devraient contribuer à l'établissement d'un budget de référence tenant compte de la stabilisation de la charge de travail du Mécanisme, qui servirait de base au prochain projet de budget.**

III. Ressources nécessaires pour l'exercice biennal 2018-2019

A. Vue d'ensemble

9. Le montant brut des ressources demandées au titre du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019, avant actualisation des coûts, est de 183 969 200 dollars, y compris le montant de 87 796 600 dollars (montant brut) des engagements autorisés par l'Assemblée générale pour les 12 premiers mois (voir par. 3 ci-dessus). D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, le montant total des dépenses s'établissait à 21 201 070 dollars au 31 mars 2018, soit 24,1 % du plafond approuvé (voir annexe I du présent rapport). Dans son rapport, le Secrétaire général indique qu'à la suite d'un examen détaillé des prévisions de dépenses pour 2018, qui concernaient notamment la mise en œuvre d'un plan de réduction des coûts, le Mécanisme avait conclu que les engagements autorisés d'un montant brut de 87 796 600 ne lui permettraient pas de s'acquitter des fonctions prescrites par le Conseil de sécurité (notamment la conduite de procès en première instance et en appel) jusqu'à la fin de l'année 2018 et que, compte tenu du déficit de financement et des risques opérationnels, il était nécessaire de présenter à l'Assemblée, dès maintenant plutôt qu'au second semestre de 2018, un budget révisé pour qu'elle l'examine à sa soixante-douzième session (ibid., résumé).

10. Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 représente une augmentation de 52 003 100 dollars (39,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu une comparaison des crédits ouverts et dépenses de 2016-2017 par rapport au montant proposé pour 2018-2019, laquelle est reproduite à l'annexe III du présent rapport. Le Comité note que cette augmentation s'explique principalement par la fermeture du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et à la prise en charge, par le Mécanisme, des activités résiduelles du Tribunal. Il note également que l'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la hausse des autres dépenses de personnel (28 762 800 dollars), des émoluments des non-fonctionnaires (5 470 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (5 037 000 dollars) et des services contractuels (4 660 100 dollars).

11. Le projet de budget révisé pour l'exercice biennal 2018-2019 fait apparaître une diminution de 31 469 600 dollars (montant brut avant actualisation des coûts) par rapport au budget initial portant sur la même période, soit 14,6 %. Cette diminution s'explique principalement par des réductions au titre des objets de dépense suivants : autres dépenses de personnel (23 338 900 dollars), frais généraux de fonctionnement (2 601 400 dollars), contributions du personnel (1 023 800 dollars), mobilier et matériel (979 000 dollars), émoluments des non-fonctionnaires (951 700 dollars), services contractuels (871 100 dollars) et aménagement des locaux (712 900 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu une comparaison du projet de budget initial et du projet de budget révisé, laquelle est reproduite à l'annexe II du présent rapport. **Le Comité consultatif prend note des efforts que le Mécanisme fait pour réduire les dépenses demandées pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément aux recommandations du Comité consultatif et à la**

décision de l'Assemblée générale. Il compte que des prévisions plus exactes des ressources dont le Mécanisme a besoin pour s'acquitter de son mandat figureront dans les prochains projets de budget.

12. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur le projet de budget initial pour 2018-2019, il a estimé que l'augmentation prévue au titre des objets de dépense autres que les postes devait être davantage justifiée (voir [A/72/654](#), par. 20). **Le Comité consultatif note que les justifications données dans le projet de budget révisé demeurent insuffisantes concernant un certain nombre de rubriques (voir par. 16 à 23 ci-dessous). Il compte que ces renseignements seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le projet de budget révisé.**

B. Postes nécessaires

13. Le montant des ressources demandées au titre des postes, qui s'élève à 38 556 400 dollars, soit une augmentation de 2 223 900 dollars (6,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice biennal 2016-2017, permettrait de financer 185 postes temporaires [1 SGA, 1 SSG, 6 P-5, 51 P-4/3, 13 P-2/1, 35 SM, 38 SS, 26 G(AC), 14 AL]. Il est notamment proposé de faire ce qui suit :

a) Créer huit postes temporaires : 1 poste de greffier (sous-secrétaire général) à Arusha, en remplacement de celui qui existait au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ; 1 poste d'auditeur (P-4) au Bureau des services de contrôle interne, dont le titulaire serait chargé d'effectuer des audits concernant le Mécanisme et la liquidation du Tribunal ; 6 postes d'agent de sécurité à Arusha pour assurer la sécurité dans les nouveaux bâtiments dont la construction s'est achevée en décembre 2016 (voir [A/72/813](#), par. 61 d) à f), et [A/72/813/Corr.1](#)). S'étant renseigné au sujet de ces six postes d'agent de sécurité, le Comité consultatif a été informé que le Service de la sécurité et de la sûreté basé à Arusha avait fait un examen des besoins en personnel à la suite de l'emménagement dans les nouveaux locaux, en décembre 2016. Il était ressorti de cet examen que des agents de sécurité devraient être recrutés pour assurer la sécurité 24 heures sur 24 aux deux postes d'entrée supplémentaires qui seraient créés dans le complexe aux fins de la mise en conformité avec les règles de sécurité en vigueur dans le pays concernant les situations d'urgence. Compte tenu des conclusions de cet examen, il avait été proposé de créer six postes d'agent de sécurité au Mécanisme pour renforcer les effectifs, sachant qu'il y a actuellement 32 postes d'agent de sécurité ;

b) Reclasser un poste de juriste adjoint de 1^{re} classe (division d'Arusha) de la classe P-2 à la classe P-3, afin de mieux tenir compte des responsabilités plus complexes du poste [(ibid., par. 61 g)] ;

c) Transférer cinq postes temporaires au sein du même lieu d'affectation (2 P-4, 1 P-3, 1 SM et 1 G(AL) [(ibid., par. 61 b) et 75 b)].

Taux de vacance

14. Le Secrétaire général propose d'appliquer les taux de vacance suivants :
a) 7,5 % aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 1,3 % aux postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, pour ceux qui sont maintenus à la division de La Haye, et 8,1 % aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 1,6 % aux postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées, pour ceux qui sont maintenus à la division d'Arusha ;
b) 50 % aux postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et 35 % aux postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées pour les nouveaux

postes, comme l'a recommandé le Comité consultatif (voir [A/72/654](#), par. 19, [A/72/813](#), par. 29, et [A/72/813/Corr.1](#)).

15. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve les propositions du Secrétaire général relatives aux postes pour l'exercice biennal 2018-2019.

C. Objets de dépense autres que les postes

16. Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2018-2019, qui s'élève à 145 412 800 dollars (montant brut), représente une augmentation de 49 779 200 dollars (52,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la hausse des autres dépenses de personnel (28 762 800 dollars), des émoluments des non-fonctionnaires (5 470 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (5 037 000 dollars) et des services contractuels (4 660 100 dollars). Les augmentations proposées seraient partiellement compensées par des réductions, principalement au titre des subventions et contributions (2 010 000 dollars) et au titre du mobilier et du matériel (1 518 000 dollars).

Autres dépenses de personnel

17. Le montant demandé au titre des autres dépenses de personnel, qui s'élève à 73 460 200 dollars et représente une augmentation de 28 762 800 dollars (64,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, permettrait de financer les traitements et les dépenses communes de personnel relatifs aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (70 460 200 dollars) et les dépenses liées à l'assurance maladie après la cessation de service pour les anciens fonctionnaires des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda (3 000 000 dollars). L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il est proposé de faire passer le nombre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), qui était de 234 en décembre 2017, à 420 en 2018 et à 346 en décembre 2019. D'après les renseignements obtenus par le Comité consultatif, le nombre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) passerait, au cours de l'exercice biennal, de 420 au 1^{er} janvier 2018 (14 P-5, 47 P-4, 68 P-3, 40 P-2, 26 SM, 9 G(1°C), 130 G(AC), 31 G(AL), 55 SS) à 346 au 31 décembre 2019. Des descriptions succinctes des fonctions relatives aux emplois en question ont également été fournies au Comité. **Le Comité consultatif est d'avis que les descriptions succinctes lui ayant été fournies ne sont pas suffisantes. Il compte que des justifications exhaustives figureront dans le prochain projet de budget.**

18. Le Comité consultatif note que le projet actualisé fait apparaître, au titre des autres dépenses de personnel, une diminution des ressources demandées par rapport au projet initial (420 emplois de temporaire contre 448 proposés pour 2018) et une augmentation par rapport aux ressources approuvées pour le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Mécanisme pour 2016-2017. **Le Comité consultatif estime que le nombre d'emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer d'ici à la fin de l'exercice biennal (346) ne constitue pas une référence pour les exercices budgétaires à venir ; le Comité engage le Mécanisme à rationaliser encore les montants demandés au titre des autres dépenses de personnel et à justifier intégralement, dans son prochain projet de budget, chacun des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer.**

19. **Le Comité consultatif note que la plupart des augmentations proposées au titre des autres dépenses de personnel ont trait au Greffe (19 331 500 dollars).**

Faute de justification exhaustive pour chacun des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer au Greffe, le Comité consultatif recommande de réduire de 966 600 dollars le montant des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel pour l'exercice biennal 2018-2019 (5 % du montant des ressources demandées, qui était de 19 331 500 dollars).

Émoluments des non-fonctionnaires

20. Le montant demandé au titre des émoluments des non-fonctionnaires, qui s'élève à 10 793 200 dollars et représente une augmentation de 5 470 000 dollars (102,8 %), permettrait de financer les dépenses liées aux traitements et indemnités des juges (4 237 400 dollars) et au versement des prestations de retraite et de pension aux juges des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ainsi qu'à leurs conjoints survivants (6 555 800 dollars). **Lors de l'examen du projet de budget initial, le Comité consultatif a demandé, sans résultat, combien de jours les juges avaient travaillé au cours des exercices 2014-2015 et 2016-2017. Il constate que cette information ne figure pas dans le projet de budget révisé. Le Comité consultatif compte trouver dans le prochain projet de budget des informations sur le nombre de jours ouvrés ayant été payés par le Mécanisme au cours des précédents exercices biennaux [voir A/72/654, par. 20 d)].**

Consultants

21. Le montant des ressources demandées au titre des services de consultants s'élève à 39 800 dollars, ce qui représente une diminution de 62 000 dollars (60,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2016-2017. Il ressort des informations complémentaires obtenues par le Comité que les ressources demandées comprennent : a) un montant de 23 000 dollars pour des services de consultants ayant trait aux conditions de détention et s'inscrivant dans le cadre des fonctions de contrôle de l'exécution des peines qui incombent à la division d'Arusha du Mécanisme ; b) un montant de 16 800 dollars pour des services de consultants à La Haye visant à faire mieux comprendre, aux communautés concernées, le mandat et les activités du Mécanisme. Celui-ci n'ayant pas encore achevé sa première année d'activité en tant qu'entité judiciaire autonome, le Comité consultatif est d'avis qu'il serait trop tôt à ce stade pour faire ce travail d'information concernant le mandat du Mécanisme. **En conséquence, le Comité consultatif recommande de réduire de 16 800 dollars le montant des ressources demandées au titre des services de consultants pour 2018-2019.**

Formation requise pour les emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

22. Le projet de budget comprend un montant de 72 600 dollars au titre des services contractuels pour le Bureau du Procureur pour l'exercice 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 16 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017. Il ressort des renseignements complémentaires que l'augmentation tient compte des besoins de formation supplémentaires découlant des emplois financés à l'aide de ressources prévues pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé au titre de la formation permettrait de financer : a) une formation au plaidoyer en appel coorganisée avec la Cour pénale internationale ; b) une formation sur la gestion des archives ; c) la contribution du Bureau du Procureur à l'ensemble de la formation en matière de gestion et de la formation linguistique. **De l'avis du Comité, l'augmentation des dépenses au titre de la formation pour le Bureau du Procureur n'est pas entièrement justifiée. En conséquence, il recommande de réduire de 16 200 dollars le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2018-2019.**

Voyages

23. Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élève à 2 910 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 567 600 dollars (24,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Le montant prévu permettrait de financer les frais de voyage des fonctionnaires du Bureau du Procureur (591 000 dollars), du Greffe (2 264 600 dollars) et de la Gestion des registres et archives (54 600 dollars). **Le Comité consultatif a demandé des précisions – mais n'en a pas obtenu – sur l'augmentation, par rapport aux crédits ouverts pour 2016-2017, du montant proposé des dépenses au titre des voyages du personnel du Greffe. En l'absence de tels renseignements, il recommande de réduire de 113 500 dollars (soit 20 % de l'augmentation proposée de 567 600 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019.**

Aménagement des locaux

24. Le montant proposé de 351 200 dollars pour l'aménagement des locaux d'Arusha représente une augmentation de 299 200 dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2016-2017. Il ressort des renseignements complémentaires que ce montant permettrait de financer un certain nombre d'améliorations à apporter à la sécurité des locaux, notamment l'aménagement d'un accès piétonnier et de systèmes de contrôle des véhicules. La construction du nouveau bâtiment du Mécanisme à Arusha ayant été achevée en décembre 2016, pour un montant total approuvé de 8 787 733 dollars (voir [A/71/753](#), par. 74), le Comité consultatif se demande s'il est justifié d'apporter des aménagements à un bâtiment de construction récente. **Le Comité considère que ces aménagements auraient dû être pris en compte dans les ressources demandées pour le projet de construction [voir [A/72/654](#), par. 20 e)]. Par conséquent, il recommande de réduire de 149 600 dollars (soit 50 % du montant de l'augmentation proposée de 299 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre de l'aménagement des locaux du Mécanisme en 2018-2019.**

25. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 19, 21, 22, 23 et 24 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes du Mécanisme pour l'exercice biennal 2018-2019.**

D. Divers

Actualisation des coûts

26. Le Secrétaire général indique qu'il faudrait ajouter au montant total des dépenses (183 969 200 dollars) un montant brut de 13 389 100 dollars pour l'actualisation des coûts afin d'obtenir l'estimation totale pour le Mécanisme pour l'exercice 2018-2019, de 197 358 300 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget révisé avait été actualisé selon la méthode classique. En conséquence, les taux applicables utilisés pour l'établissement du projet de budget révisé étaient ceux de décembre 2017. Conformément à la résolution [69/274 A](#), les taux de change à terme ont été utilisés aux fins de cette actualisation en ce qui concerne les monnaies pour lesquelles il existe un marché à terme actif. Pour le shilling tanzanien, c'est le taux opérationnel le plus récent qui a été utilisé. Les ajustements opérés aux taux de vacance de postes tiennent compte des taux recommandés pour les nouveaux postes, tels qu'indiqués dans le rapport du Comité ([A/72/654](#), par. 19), ainsi que des taux de vacance actualisés pour les postes maintenus, établis sur la base des taux de vacance effectifs moyens. D'après

les renseignements communiqués au Comité, le montant de l'actualisation des coûts tient compte : a) de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, en partie compensée par l'appréciation du dollar par rapport au shilling tanzanien ; b) de l'inflation, des coefficients d'ajustement et des taux de vacance.

IV. Conclusion

27. Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général concernant les ressources demandées pour l'exercice biennal 2018-2019 pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, sous réserve des observations et recommandations formulées ci-dessus.

Annexe I

État des engagements de dépenses autorisés, par composante, au 31 mars 2018*

<i>Domaine fonctionnel/ composante</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Engagements autorisés (1)</i>	<i>Engagements (2)</i>	<i>Montant effectif (3)</i>	<i>Montant total engagé (4) = (2) + (3)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) (5) = (4)/(1)</i>	<i>Solde (6) = (1) - (4)</i>
Chambres	Émoluments des non-fonctionnaires	2 822 700	340 339	236 046	576 385	20,4	2 246 315
	Frais de voyage des représentants	187 800	–	–	–	–	187 800
Total		3 010 500	340 339	236 046	576 385	19,1	2 434 115
Bureau du Procureur	Postes	2 933 000	2 404	656 074	658 478	22,5	2 274 522
	Autres dépenses de personnel	7 103 000	1 892	2 088 508	2 090 399	29,4	5 012 601
	Consultants et experts	53 900	34 199	5 152	39 351	73,0	14 549
	Voyages	383 300	9 684	42 310	51 994	13,6	331 306
	Services contractuels	47 500	–	–	–	–	47 500
	Frais généraux de fonctionnement	195 600	1 500	424	1 924	1,0	193 676
	Mobilier et matériel	–	–	373	373	0,0	(373)
	Contributions du personnel	1 420 700	–	–	–	–	1 420 700
Total		12 137 000	49 679	2 792 840	2 842 519	23,4	9 294 481
Greffé	Postes	13 961 600	6 530	2 745 849	2 752 379	19,7	11 209 221
	Autres dépenses de personnel	26 532 600	12 878	7 803 816	7 816 694	29,5	18 715 906
	Dépenses de représentation	12 800	–	–	–	–	12 800
	Consultants et experts	124 100	27 742	69 956	97 698	78,7	26 402
	Voyages	1 175 100	26 243	84 534	110 777	9,4	1 064 323
	Services contractuels	5 539 500	675 313	532 736	1 208 049	21,8	4 331 451
	Frais généraux de fonctionnement	8 764 700	940 432	2 741 637	3 682 068	42,0	5 082 632
	Fournitures et accessoires	572 400	18 360	9 841	28 201	4,9	544 199
	Mobilier et matériel	1 581 400	73 714	8 842	82 556	5,2	1 498 844
	Aménagement des locaux	181 200	3 704	–	3 704	2,0	177 496
	Subventions et contributions	790 300	16 209	24 359	40 568	5,1	749 732
	Contributions du personnel	5 963 700	–	–	–	–	5 963 700
Total		65 199 400	1 801 124	14 021 570	15 822 694	24,3	49 376 706

* À l'exclusion des montants effectifs au titre des contributions du personnel, les charges n'ayant pas été prises en compte dans Umoja au moment de l'établissement du présent rapport.

<i>Domaine fonctionnel/ composante</i>	<i>Rubrique</i>	<i>Engagements autorisés (1)</i>	<i>Engagements (2)</i>	<i>Montant effectif (3)</i>	<i>Montant total engagé (4) = (2) + (3)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) (5) = (4)/(1)</i>	<i>Solde (6) = (1) - (4)</i>
Gestion des dossiers et archives	Postes	2 469 800	–	667 174	667 174	27,0	1 802 626
	Autres dépenses de personnel	566 200	–	302	302	0,1	565 898
	Consultants et experts	3 800	–	–	–	–	3 800
	Voyages	55 100	–	–	–	–	55 100
	Services contractuels	112 100	6 259	64 042	70 301	62,7	41 799
	Frais généraux de fonctionnement	106 300	–	5 887	5 887	5,5	100 413
	Fournitures et accessoires	61 800	–	–	–	–	61 800
	Mobilier et matériel	313 700	12 080	–	12 080	3,9	301 620
	Aménagement des locaux	98 000	–	–	–	–	98 000
	Contributions du personnel	418 800	–	–	–	–	418 800
Total		4 205 600	18 339	737 405	755 744	18,0	3 449 856
Engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et de la pension	Autres dépenses de personnel	2 280 000	–	436 344	436 344	19,1	1 843 656
	Émoluments des non- fonctionnaires	964 100	–	767 384	767 384	79,6	196 716
Total		3 244 100	0	1 203 728	1 203 728	37,1	2 040 372
Total général		87 796 600	2 209 482	18 991 588	21 201 070	24,1	66 595 530

Annexe II

Comparaison entre le projet de budget révisé* et le projet de budget initialement établi** pour l'exercice 2018-2019

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Projet de budget initial 2018-2019 (1)			Projet de budget révisé 2018-2019 (2)			Variation (montant) (3) = (2) - (1)			Variation (pourcentage)		
	Total avant actualisation des coûts	Total, actualisation des coûts (A/72/396 et A/72/641)	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)
Postes	38 757,1	1 653,9	40 411,0	38 556,4	661,8	39 218,2	(200,7)	(992,1)	(1 192,8)	(0,5)	(60,0)	(3,0)
Autres dépenses de personnel	96 799,1	8 867,1	105 666,2	73 460,2	6 839,8	80 300,0	(23 338,9)	(2 027,3)	(25 366,2)	(24,1)	(22,9)	(24,0)
Émoluments des non-fonctionnaires	11 744,9	1 057,0	12 801,9	10 793,2	756,0	11 549,2	(951,7)	(301,0)	(1 252,7)	(8,1)	(28,5)	(9,8)
Consultants	105,1	7,5	112,6	39,8	3,0	42,8	(65,3)	(4,5)	(69,8)	(62,1)	(60,0)	(62,0)
Experts	249,0	14,8	263,8	270,1	17,3	287,4	21,1	2,5	23,6	8,5	16,9	8,9
Frais de voyage des représentants	414,3	19,2	433,5	393,3	18,4	411,7	(21,0)	(0,8)	(21,8)	(5,1)	(4,2)	(5,0)
Voyages	3 449,1	160,5	3 609,6	2 910,2	135,6	3 045,8	(538,9)	(24,9)	(563,8)	(15,6)	(15,5)	(15,6)
Services contractuels	14 375,1	1 321,8	15 696,9	13 504,0	1 297,8	14 801,8	(871,1)	(24,0)	(895,1)	(6,1)	(1,8)	(5,7)
Frais généraux de fonctionnement	21 884,4	1 968,1	23 852,5	19 283,0	1 751,4	21 034,4	(2 601,4)	(216,7)	(2 818,1)	(11,9)	(11,0)	(11,8)
Dépenses de représentation	20,0	1,6	21,6	19,9	1,6	21,5	(0,1)	0,0	(0,1)	(0,5)	0,0	(0,5)
Fournitures et accessoires	1 421,8	100,1	1 521,9	1 235,9	87,1	1 323,0	(185,9)	(13,0)	(198,9)	(13,1)	(13,0)	(13,1)
Mobilier et matériel	3 546,0	281,1	3 827,1	2 567,0	196,0	2 763,0	(979,0)	(85,1)	(1 064,1)	(27,6)	(30,3)	(27,8)
Aménagement des locaux	1 064,1	83,0	1 147,1	351,2	18,7	369,9	(712,9)	(64,3)	(777,2)	(67,0)	(77,5)	(67,8)
Subventions et contributions	990,2	32,3	1 022,5	990,2	32,3	1 022,5	-	-	-	-	-	-

* A/72/813 et A/72/813/Corr.1.

** A/72/396 et A/72/396/Corr.1

Objet de dépense	Projet de budget initial 2018-2019 (1)			Projet de budget révisé 2018-2019 (2)			Variation (montant) (3) = (2) - (1)			Variation (pourcentage)		
	Total avant actualisation des coûts	Total, actualisation des coûts (A/72/396 et A/72/396/Corr.1 + A/72/641)	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)	Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montants prévus après actualisation des coûts)
Contributions du personnel	20 618,6	1 736,4	22 355,0	19 594,8	1 572,3	21 167,1	(1 023,8)	(164,1)	(1 187,9)	(5,0)	(9,5)	(5,3)
Total (montant brut)	215 438,8	17 304,4	232 743,2	183 969,2	13 389,1	197 358,3	(31 469,6)	(3 915,3)	(35 384,9)	(14,6)	(22,6)	(15,2)

Annexe III

Ressources nécessaires, par objet de dépense (budget statutaire)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2016-2017 (dépenses effectives)	Montant définitif des crédits ouverts (2016-2017)	Augmentation		Total avant actualisation des coûts	Actualisation des coûts	2018-2019 (montant prévu)
			Montant	Pourcentage			
Postes	36 021,0	36 332,5	2 223,9	6,1	38 556,4	661,8	39 218,2
Autres dépenses de personnel	43 905,0	44 697,4	28 762,8	64,4	73 460,2	6 839,8	80 300,0
Émoluments des non- fonctionnaires	4 759,0	5 323,2	5 470,0	102,8	10 793,2	756,0	11 549,2
Consultants	314,0	101,8	(62,0)	(60,9)	39,8	3,0	42,8
Experts	110,0	139,6	130,5	93,5	270,1	17,3	287,4
Frais de voyage des représentants	297,0	251,9	141,4	56,1	393,3	18,4	411,7
Voyages	2 473,0	2 342,6	567,6	24,2	2 910,2	135,6	3 045,8
Services contractuels	8 323,0	8 843,9	4 660,1	52,7	13 504,0	1 297,8	14 801,8
Frais généraux de fonctionnement	12 273,0	14 246,0	5 037,0	35,4	19 283,0	1 751,4	21 034,4
Dépenses de représentation	30,0	30,6	(10,7)	(35,0)	19,9	1,6	21,5
Fournitures et accessoires	711,0	1 138,0	97,9	8,6	1 235,9	87,1	1 323,0
Mobilier et matériel	3 375,0	4 085,0	(1 518,0)	(37,2)	2 567,0	196,0	2 763,0
Aménagement des locaux	197,0	52,0	299,2	575,4	351,2	18,7	369,9
Subventions et contributions	3 161,0	3 000,2	(2 010,0)	(67,0)	990,2	32,3	1 022,5
Contributions du personnel	12 370,0	11 381,4	8 213,4	72,2	19 594,8	1 572,3	21 167,1
Total (montant brut)	128 318,0	131 966,1	52 003,1	39,4	183 969,2	13 389,1	197 358,3
Recettes							
Recettes provenant des contributions du personnel	12 370,0	11 381,4	8 213,4	72,2	19 594,8	1 572,3	21 167,1
Total (montant net)	115 948,0	120 584,7	43 789,7	36,3	164 374,4	11 816,8	176 191,2